

RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ELEVAGE
GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE AND
LIVESTOCK



4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET
DE L'HABITAT

4TH GENERAL POPULATION AND HOUSING CENSUS

DECISION N° 601 2024/D/CN 4^{ème} RGPH/CN RGAE / DU 16 FEV 2024 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 AONO/
CN 4^{ème} RGPH/CN RGAE /CSPM/2023 DU 12 SEPTEMBRE 2023 RELATIF A L'EXPEDITION ALLER
ET RETOUR DU MATERIEL DE TERRAIN DANS LA REGION DU SUD POUR LE COMPTE DE LA
MUTUALISATION DU DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU 4^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET
DE L'HABITAT (4^{ème} RGPH)

ET

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE (RGAE),
CO-MAITRES D'OUVRAGE

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
- Vu la loi n° 2020/022 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2001/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté 00001/A/MINMAP du 06 Janvier 2021 portant création d'une commission spéciale de passation des marchés auprès des Coordinations Nationales du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu La circulaire N° 00000006/C/MINFI DU 30 décembre 2022, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du budget de l'Etat, des Organismes subventionnés pour l'Exercice 2023 ;

Considérant le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n° 006/AONO/ CN 4^{ème} RGPH/CN RGAE /CSPM/2023 du 12 septembre 2023 relatif à l'expédition aller et retour du matériel de terrain dans la région du Sud pour le compte de la mutualisation du dénombrement principal du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du module de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage.
Considérant les nécessités de services ;

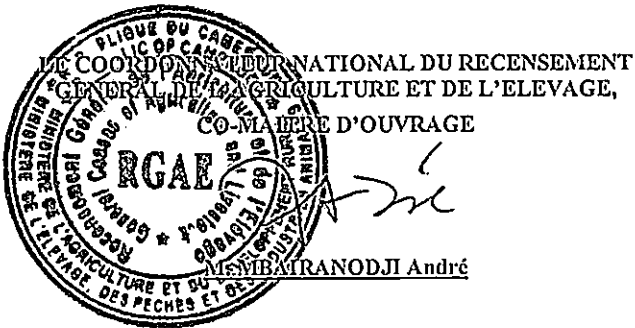
DECIDENT :

Article 1er : le soumissionnaire ci-après a été retenu comme adjudicataire du marché relatif à la prestation susmentionnée ainsi qu'il suit :

LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TTC FCFA)	Délai d'exécution
1	FATMA SARL	6 587 966	Un mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 16 FEV 2024



Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Archives/Chronos.